



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Mars 2026

Prévisions démographiques et financières du régime des salariés agricoles Période 2025 à 2029

Newton Dumanoir

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 2025 - 2029

Tendances prévisionnelles démographiques



Tendances prévisionnelles financières

Les données financières présentées ci-dessous sont celles retenues par la Commission des comptes de la Sécurité sociale d'octobre 2025. Elles n'intègrent pas les mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026. Elles peuvent différer sensiblement des prévisions réalisées par la MSA à l'été 2025.



Dépenses prévisionnelles 2025	Recettes prévisionnelles 2025
16,9 milliards d'€ (+ 2,2 %)	17,0 milliards d'€ (+ 2,2 %)
Rythme annuel moyen (2025 - 2029) : +3,4 %	Rythme annuel moyen (2025 - 2029) : + 3,4 %
> Prestations légales : + 3,3 %	> Cotisations sociales : + 4,1 %
> Charges techniques : + 11,1 %	> CSG : + 3,0 %
	> Part compensation démographique sur les recettes : 15,0 %

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable du département Synthèse et Valorisation : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Newton Dumanoir - dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation / Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



■ Une évolution des populations de bénéficiaires marquée par un dynamisme de l'emploi agricole et affectée par la mise en place de la liquidation unique des régimes alignés (LURA)

La **population protégée en maladie** intègre les actifs (en activité ou en cessation d'activité agricole temporaire), les invalides, une partie des retraités (un retraité agricole sur sept étant protégé dans ce régime), ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories (conjoint, enfants et autres personnes à charge). Les effectifs protégés en maladie progressent de 0,4 % en 2024. Par la suite, selon les prévisions, les effectifs progresseraient modérément sur la période 2025 - 2029 ([tableau 1](#)).

Après un recul de 2,4 % en 2024, le nombre de **familles bénéficiaires** d'au moins une prestation familiale diminuerait en moyenne de 2,0 % par an entre 2025 et 2029.

Avec la mise en place de la LURA, à compter de juillet 2017, qui réduit les flux d'entrants, les effectifs de **retraités** reculeraient eux en moyenne de 1,6 % par an de 2025 à 2029. La LURA ne s'appliquant qu'aux générations postérieures à 1952, la montée en charge de ce dispositif se fait progressivement.

Les effectifs d'**actifs cotisants à la branche vieillesse**¹ progressent légèrement, avec une hausse de 0,9 % en 2024, rythme qui se maintiendrait au cours de la période 2025 - 2029.

Tableau 1

Effectifs et évolutions des populations du régime des salariés agricoles de 2024 à 2029

	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen 2025- 2029
	2024		2025		2026		2027		2028		2029		
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Personnes protégées en maladie	1 952 742	+0,4%	1 960 533	+0,4%	1 966 435	+0,3%	1 972 335	+0,3%	1 976 279	+0,2 %	1 980 232	+0,2%	+0,3%
Familles bénéficiaires de prestations légales	145 416	-2,4%	142 749	-1,8%	139 840	-2,0%	137 133	-1,9%	134 408	-2,0%	131 772	-2,0%	-2,0%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	2 199 236	-2,0%	2 161 600	-1,7%	2 127 506	-1,6%	2 097 999	-1,4%	2 061 613	-1,7%	2 025 173	-1,8%	-1,6%
Actifs cotisants vieillesse	763 788	+0,7%	771 726	+1,0%	780 468	+1,1%	786 923	+0,8%	793 408	+0,8%	799 871	+0,8%	+0,9%

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie et bénéficiaires d'un avantage retraite : dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Actifs cotisants vieillesse : dénombrement au 1^{er} juillet

¹ - Estimation des effectifs en équivalents temps plein (rapport du nombre d'heures sur l'horaire légal en vigueur).



Des dépenses en hausse de 3,4 % par an en moyenne sur la période

Les dépenses du régime des salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèveraient à près de 17,0 milliards d'euros en 2025 (*graphique 1, tableau 2*). Ce montant augmenterait en moyenne de 3,4 % par an pour atteindre plus de 19,4 milliards d'euros en 2029. Cette évolution s'expliquerait en grande partie par les dépenses de prestations sociales qui représenteraient 89,9 % du total en 2025 (*tableau 2, graphique 2*).

Pour l'ensemble des branches, les prestations sociales s'élèveraient à près de 15,2 milliards d'euros en 2025 (*graphique 1, tableau 2*). Ce montant augmenterait en moyenne de 3,3 % par an pour atteindre près de 17,3 milliards d'euros en 2029. Cette croissance serait portée en grande partie par l'augmentation des dépenses des branches retraite et maladie sur la période (*graphique 4*).

De 2025 à 2029, pour la branche **maladie-maternité-invalidité-décès**, les soins de santé augmenteraient de 5,3 % sous l'hypothèse d'une stabilité démographique de la population protégée sur quatre ans. Les prestations maladie réalisées en établissement diminueraient de 3,5 % en moyenne (*tableau 3*).

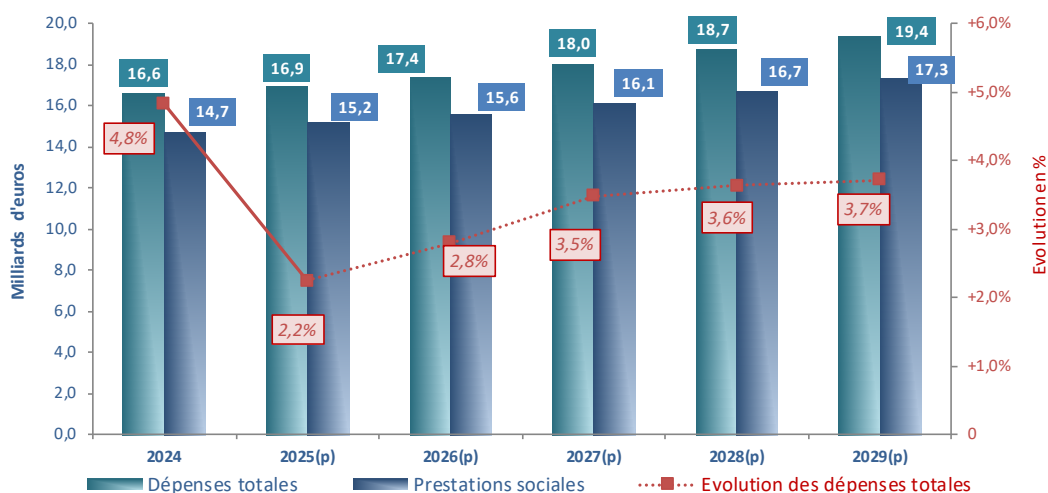
Pour la branche **retraite**, la croissance des dépenses viendrait principalement de la revalorisation des pensions sur la période 2025 - 2029, ainsi que de la hausse du montant moyen de la pension versée par la MSA qui trouve son origine dans la LURA avec la prise en compte de l'intégralité de la carrière (agricole et non-agricole) (*tableau 3*).

Pour la branche **ATMP**, les prestations légales poursuivraient leur hausse au rythme annuel moyen de 3,3 % sur la période 2025 -2029 (*tableau 3*).

Les charges de gestion courante diminueraient modérément de 0,1 % en 2025 pour atteindre 729,2 millions d'euros. Les dotations aux provisions augmenteraient, quant à elles, de 4,7 % (*tableau 2, graphique 2*).

Graphique 1

Montants de dépenses totales et de prestations du régime des salariés agricoles de 2024 à 2029



Source : MSA

2 - Voir encadré « Méthodologie, données » en fin de document.



Tableau 2

Montants des principaux postes de dépenses du régime des salariés agricoles

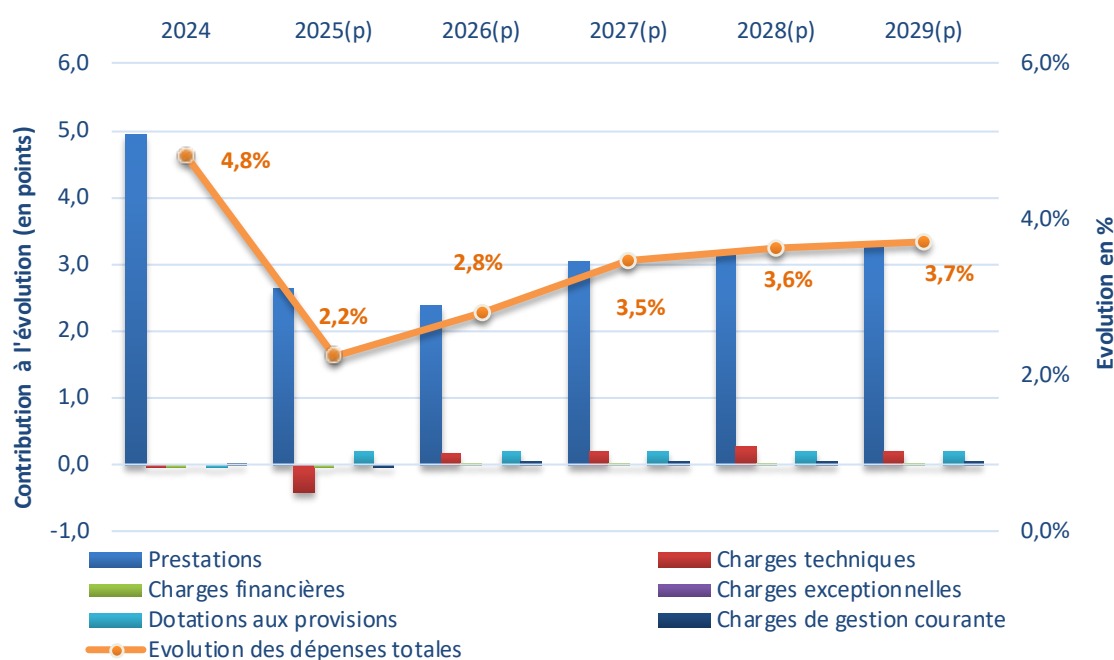
Principaux postes de dépenses (montants en millions d'euros)	2024	Prévision 2025		Contribution 2025	Rythme annuel moyen 2025-2029
		Montant	Evolution		
Prestations sociales (89,5%)*	14 732,0	15 163,8	+ 2,9 %	+ 2,6 points	+ 3,3 %
Charges techniques (1,6 %) Y compris versements au RG au titre des transferts d'équilibrage	369,0	274,2	- 25,7 %	- 0,6 point	+ 11,1 %
Dotations aux provisions (4,6 %)	744,1	779,2	+ 4,7 %	+ 0,2 point	+ 4,2 %
Charges de gestion courante (4,3 %)	730,1	729,2	- 0,1 %	0,0 point	+ 0,9 %
...					
DEPENSES TOTALES (100 %)	16 577,3	16 948,4	+ 2,2 %	+ 2,2 points	+ 3,4 %

*(%) : PART DANS LES DEPENSES EN 2025

Source : MSA

Graphique 2

Contribution des différents postes à l'évolution du montant total des dépenses du régime des salariés agricoles

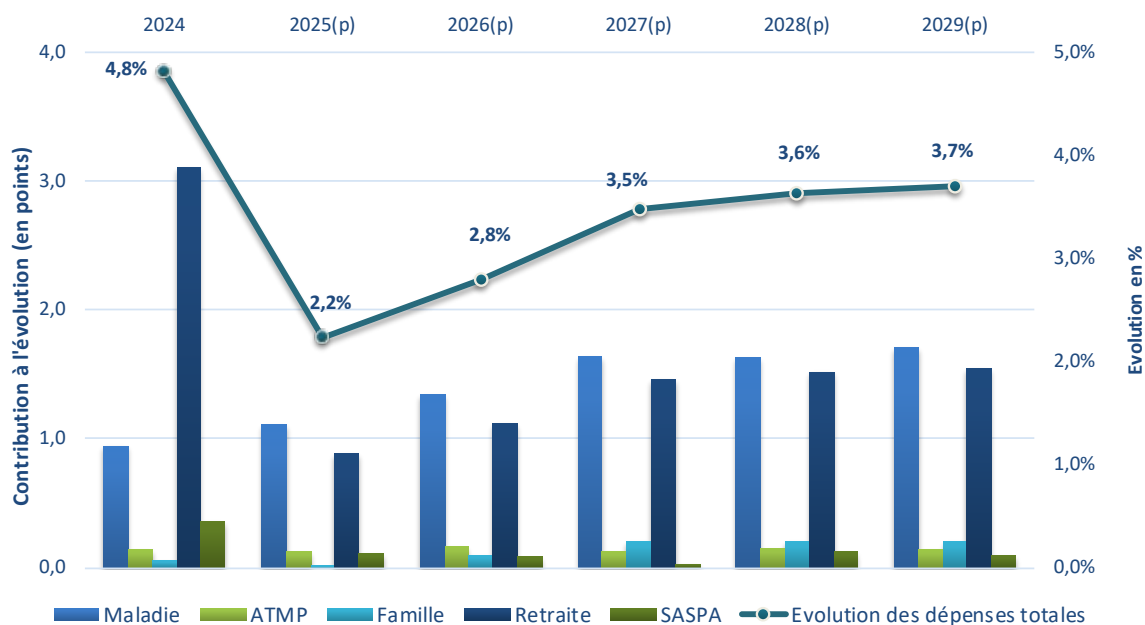


Source : MSA



Graphique 3

Contribution des branches à l'évolution du montant total des dépenses du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Croissance moyenne de 3,3 % par an des montants de prestations versées

Après 15,2 milliards d'euros en 2025, le montant des prestations sociales versé par le régime des salariés agricoles atteindrait près de 17,3 milliards d'euros en 2029, avec une hausse moyenne de + 3,3 % par an ([tableau 3](#)).

Le montant des prestations légales de la branche **maladie-maternité-invalidité-décès** versé en 2025 s'élèverait à près de 5,5 milliards d'euros. Il devrait augmenter en moyenne de 4,2 % par an pour atteindre près de 6,5 milliards d'euros en 2029, hors nouvelles mesures d'économies sur la période 2026-2029 ([tableau 3](#)). Les soins de santé exécutés en ville augmenteraient en 2025 de 4,2 %, avec les revalorisations des honoraires, des remboursements de médicaments et des transports. Les soins de santé maladie augmenteraient de 4,7 % en 2025. Après une hausse de 5,2 % en 2024, les versements d'indemnités journalières (IJ) maladie augmenteraient de 1,3 % en 2025. L'augmentation en 2024 était en partie liée à la revalorisation du Smic. Le montant des prestations maladie réalisées en établissements diminuerait de 3,9 % en 2025. Les dépenses seraient en baisse de 7,3 % pour les établissements de santé publique en raison de la majoration des années précédentes. Les dépenses des cliniques augmenteraient de 7,8 %, et celles des établissements médico-sociaux progresseraient de 9,6 % en 2025.

Le montant des prestations légales de la branche **ATMP** estimé à 646,4 millions d'euros en 2025, atteindrait 736,0 millions d'euros en 2029, en progression annuelle moyenne de 3,3 %. Le nombre d'ATMP avec ou sans arrêt poursuivra sa baisse tendancielle entre 2026 et 2029 (- 2,9 % en moyenne annuelle et - 1,1 % pour les ATMP avec arrêt de travail). Le nombre de journées indemnisées poursuivrait sa tendance à la hausse observée sur les données historiques, avec une évolution annuelle moyenne de + 1,0 % entre 2026 et 2029. Le nombre de rentes augmenterait de 0,6 % en rythme annuel moyen sur la même période.



En 2025, le nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation servie par la branche **famille** s'établirait à près de 142 800, en baisse de 1,8 % par rapport à 2024. Le montant versé aux bénéficiaires en 2025 s'élèverait à 733,9 millions d'euros (- 0,3 %). Cette évolution résulterait de la poursuite de la baisse du nombre annuel de familles bénéficiant d'au moins une prestation familiale, toutefois atténuée par les hypothèses démographiques de l'Insee et d'un effet d'ordre structurel lié à l'impact des évolutions législatives, à l'augmentation des plafonds de ressources au regard de l'augmentation des ressources des allocataires.

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des salariés agricoles verserait près de 7,6 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2025. Porté par les effets de la mise en œuvre de la LURA depuis le 1^{er} juillet 2017, ce montant augmenterait en moyenne de 3,0 % par an pour atteindre plus de 8,6 milliards d'euros en 2029 (**tableau 3**). Du fait de ce dispositif, le régime des salariés agricoles verrait ses effectifs de retraités diminuer (**tableau 1**). En effet, une de ses conséquences est la limitation des flux entrants, en particulier des flux de bénéficiaires de droits propres. Mais, la LURA se traduit aussi par une forte hausse du montant moyen de la pension perçue par les retraités en raison de la prise en compte de leur carrière complète. Ainsi, le montant moyen du droit de base servi pour les entrants dans le dispositif en 2024 est 2,1 fois plus élevé que pour les bénéficiaires entrants non LURA.

L'augmentation de 5,5 % des dépenses de droits propres serait due à un effet structure positif de 5,1 % conjugué à la revalorisation des pensions de 2,2 % mais limité par la baisse de 1,8 % du nombre de retraités de droits propres.

Tableau 3

Montants et évolutions annuelles des prestations du régime des salariés agricoles de 2024 à 2029

Régime des salariés agricoles Toutes branches	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen 2025-2029
	2024		2025		2026		2027		2028		2029		
	Montants en millions d'euros	Evol.	Montants en millions d'euros	Evol.	Montants en millions d'euros	Evol.	Montants en millions d'euros	Evol.	Montants en millions d'euros	Evol.	Montants en millions d'euros	Evol.	
Maladie-maternité-invalidité-décès (36,0%)*	5 306,8	+3,4%	5 469,9	+3,1%	5 666,7	+3,6%	5 918,3	+4,4%	6 176,4	+4,4%	6 458,9	+4,6%	+4,2%
Accident du travail et maladie professionnelle (4,2%)	625,3	+1,3%	646,4	+3,4%	667,5	+3,3%	690,2	+3,4%	713,1	+3,3%	736,0	+3,2%	+3,3%
Famille (5,0%)	736,3	+2,9%	733,9	-0,3%	731,7	-0,3%	731,7	0,0%	736,1	+0,6%	742,5	+0,9%	+0,3%
Retraite (49,9%)	7 349,1	+7,8%	7 581,8	+3,2%	7 764,7	+2,4%	8 012,8	+3,2%	8 279,8	+3,3%	8 560,0	+3,4%	+3,1%
SASPA (4,9%)	714,6	+5,8%	731,9	+2,4%	739,1	+1,0%	748,8	+1,3%	764,1	+2,1%	782,3	+2,4%	+1,7%
TOTAL PRESTATIONS SOCIALES	14 732,0	+5,6%	15 163,8	+2,9%	15 569,8	+2,7%	16 101,7	+3,4%	16 669,6	+3,5%	17 279,7	+3,7%	+3,3%

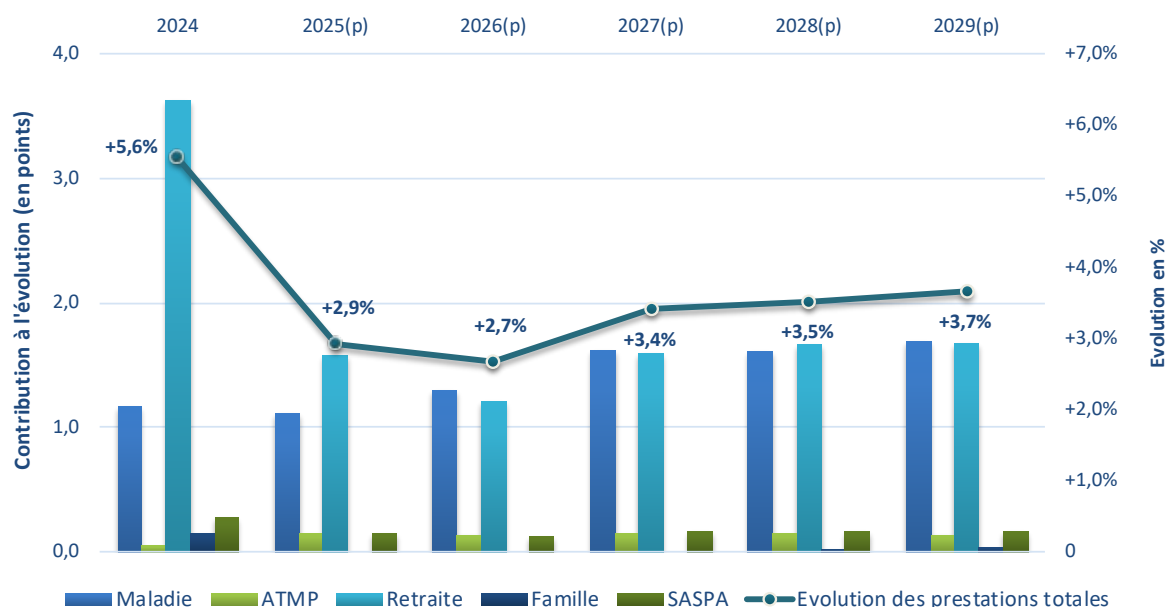
*(%) : Proportion en 2025.

Source : MSA



Graphique 4

Contribution de chaque branche à l'évolution du montant total des prestations du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Des recettes en hausse de 2,2 % en 2025

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes déficitaires des branches maladie, retraite³ et famille, les recettes s'élèveraient à près de 17,0 milliards d'euros en 2025 (+ 2,2 %). Les recettes du régime suivraient cette tendance à la hausse jusqu'en 2029. Celle-ci serait portée principalement par les montants perçus au titre des cotisations sociales. (*tableau 4, graphique 6*).

Les cotisations sociales du régime des salariés agricoles, hors prises en charge par l'État, allègements généraux et impôts et taxes affectés, s'élèveraient à plus de 7,0 milliards d'euros en 2025, en hausse de 5,7 % par rapport à 2024 (*tableau 4*). Ce montant augmenterait en moyenne de 4,1 % par an pour s'établir à plus de 8,2 milliards d'euros en 2029. Cette dynamique trouverait principalement son origine dans l'emploi agricole où les perspectives resteraient favorables jusqu'en 2029.

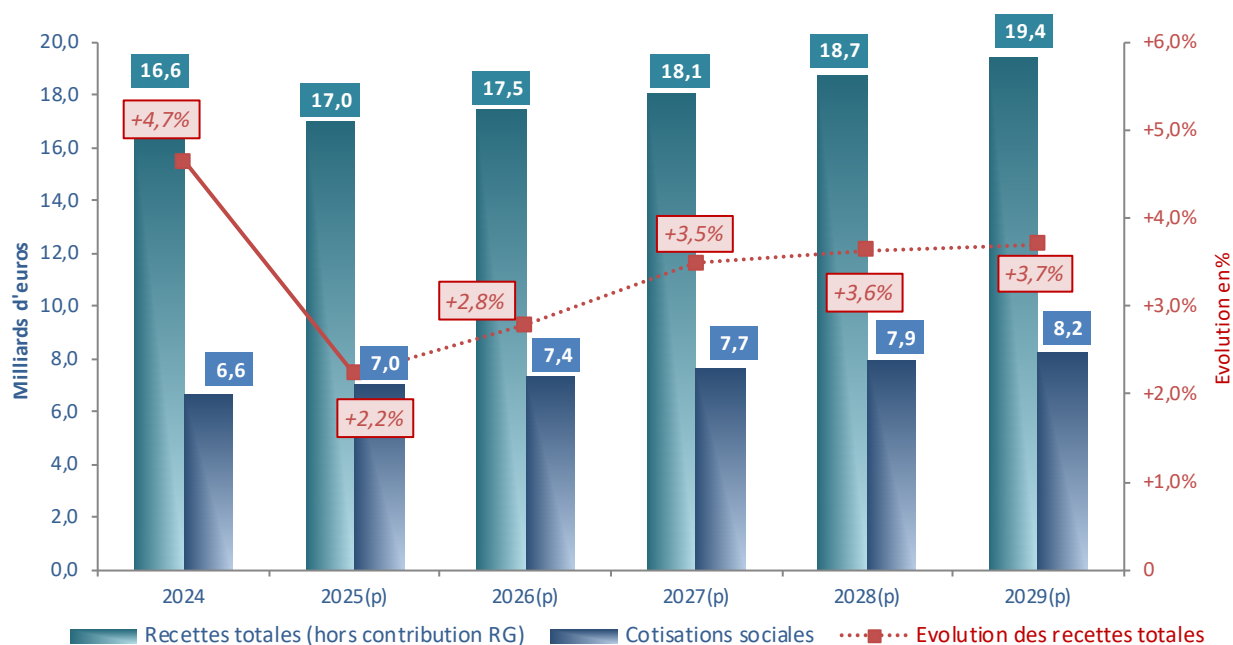
Les recettes du régime des salariés seraient constituées en 2025 pour 15,0 % du montant de la compensation démographique vieillesse, qui s'élèverait à plus de 2,5 milliards d'euros (*tableau 4*). Ce montant diminuerait en moyenne de 1,3 % par an jusqu'en 2029, en raison de l'amélioration du ratio démographique entre retraités et cotisants du régime ; les effectifs de cotisants (indicateur retenu dans le calcul de la compensation démographique) progressant contrairement aux effectifs de bénéficiaires de pensions vieillesse âgés de plus de 65 ans.

3 - Voir encadré « Méthodologie, données » en fin de document.



Graphique 5

Montants de recettes totales et de cotisations sociales du régime des salariés agricoles de 2024 à 2029
(Après transferts d'équilibrage du régime général-RG)



Source : MSA

Tableau 4

Montants des principaux postes de recettes du régime des salariés agricoles

Principaux postes de recettes (montants en millions d'euros)	2024	Prévision 2025		Contribution 2025	Rythme annuel moyen 2025-2029
		Montant	Evolution		
Cotisations sociales (41,3%)*	6 640,5 (+5,7%)	7 020,9	+5,7%	+2,3 points	+4,1%
Compensation démographique vieillesse (15,0%)	2 595,9 (-1,9%)	2 546,8	-1,9%	-0,3 point	-1,3%
Contribution sociale généralisée (CSG) (7,0%)	1 091,6 (+8,6%)	1 185,9	+8,6%	+0,6 point	+3,0%
Impôts et taxes affectés (0,1%)	16,0 (-57,4%)	6,8	-57,4%	-0,1 point	+3,2%
...					
RECETTES TOTALES (y compris transferts d'équilibrage du Régime général)	16 613,7 (+2,2%)	16 984,8	+2,2 %	+2,2 points	+3,4 %

*(%) : Part dans les recettes en 2025.

Source : MSA

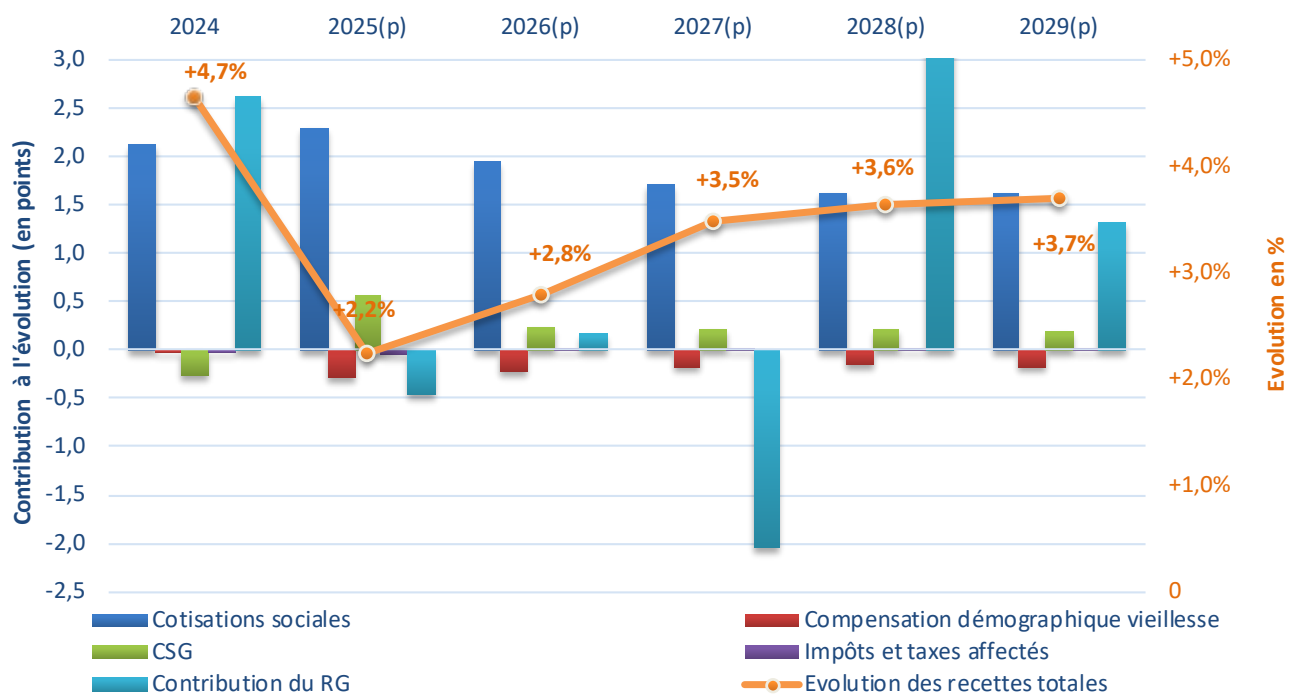


Synthèse

Les statistiques de la MSA

Graphique 6

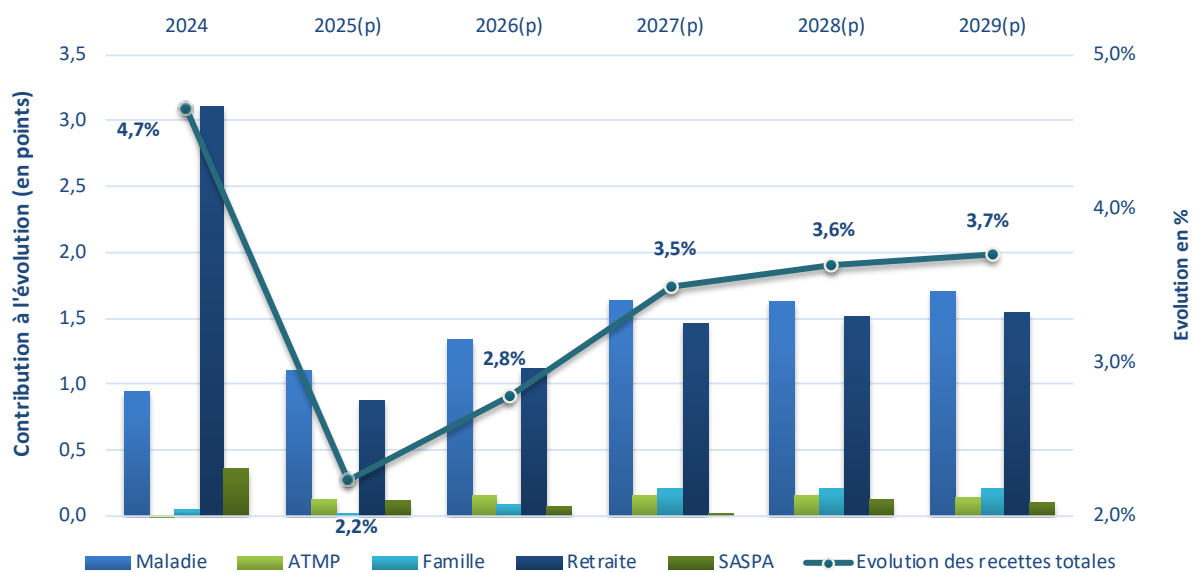
Principales contributions selon le type de poste à l'évolution du montant total des recettes du régime des salariés agricoles



Source : MSA

Graphique 7

Principales contributions selon la branche à l'évolution du montant total des recettes du régime des salariés agricoles



Source : MSA



■ En 2025, un besoin de financement porté par l'ensemble des branches

Le déficit du régime des salariés agricoles (avant transferts d'équilibrage)⁴ atteindrait près de 3,1 milliards d'euros en 2025. Dès 2026 et jusqu'en 2029, seule la branche famille serait excédentaire, tandis que les déficits des branches retraite et maladie poursuivraient leur augmentation sur la période (*graphiques 7,8*).

Ainsi, le besoin de financement du régime serait moindre en 2025 (*tableau 5*). Le régime général (RG) devrait verser près de 3,1 milliards d'euros au titre des transferts d'équilibrage⁴ en 2025 (près de 3,2 milliards d'euros en 2024). Après une progression modérée de 1,0 % en 2026, le déficit serait nettement à la hausse pour la période 2027 - 2029.

Les versements du RG seraient destinés aux branches **maladie** et **retraite**, dont la situation se dégraderait sur la période et le déficit du solde de ces branches s'accroîtrait jusqu'en 2029. En revanche, à partir de 2026, la branche **famille** afficherait un excédent, en augmentation jusqu'en 2029 (*tableau 5*).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime résulte du solde unique de la branche **ATMP** dont la situation financière refléterait une tendance à la hausse sur la période de prévision. Ainsi, après un excédent de 36,4 millions d'euros en 2024 et 2025, le solde du régime atteindrait 40,0 millions d'euros en 2029 (*graphique 8*).

Tableau 5

Montants des transferts entre le régime général (RG) et le régime des salariés agricoles de 2024 à 2029

Régime des salariés agricoles Toutes branches	2024	Prévisions (en millions d'euros)				
		2025	2026	2027	2028	2029
Maladie - Intégration Cnam	+2 677,5	+2 608,4	+2 639,5	+2 741,5	+2 846,4	+2 975,7
Famille - Intégration Cnaf	+76,7	+25,7	- 13,8	- 46,8	- 76,4	- 104,7
Retraite - Intégration Cnav	+420,7	+464,7	+503,7	+626,3	+765,6	+910,5
TOTAL INTEGRATION RG	+3 174,9	+3 098,9	+3 129,4	3 321,1	+3 535,6	+3 781,4

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole.

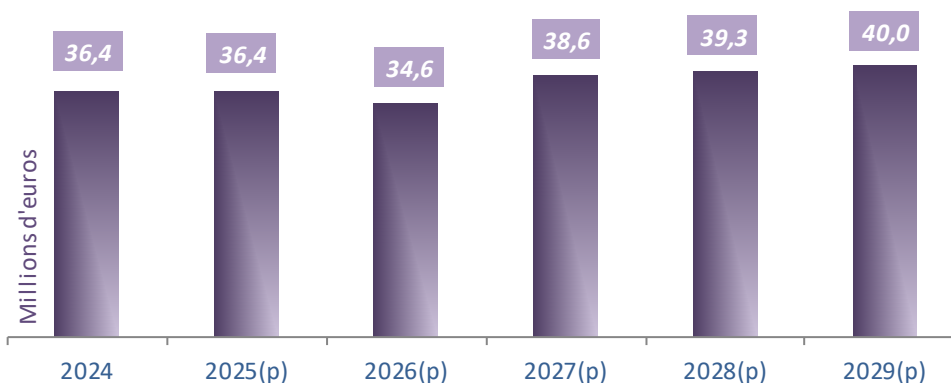
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général.

⁴ - Au régime des salariés agricoles, les branches maladie, retraite et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Données » en fin de document.



Graphique 8

Résultat net du régime de 2024 à 2029 (solde de la branche ATMP)



Source : MSA

Les hypothèses macro-économiques

La Direction de la Sécurité Sociale (DSS) transmet aux organismes de sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes.

Principales hypothèses macro-économiques pour la période 2025-2029

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2025	2026	2027	2028	2029
Prix hors tabac	+0,9%	+1,1%	+1,8%	+1,8%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1 ^{er} octobre)	+2,2%	+0,9%	+1,1%	+1,6%	+1,8%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1 ^{er} avril)	+2,2%	+0,9%	+1,1%	+1,6%	+1,8%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1 ^{er} avril)	+1,7%	+0,8%	+1,2%	+1,8%	+1,8%
Salaire minimum interprofessionnel de croissance (au 1 ^{er} janvier)	+1,6%	+1,3%	+1,8%	+1,9%	+2,0%
Plafond de la sécurité sociale (au 1 ^{er} janvier)	+1,6%	+2,0%	+2,3%	+2,8%	+2,5%

Source : MSA



Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières.

La direction des statistiques et de la science des données (DSSD) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Les données financières, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS d'octobre 2025 et elles portent sur une période de cinq ans, i.e. 2025-2029. Elles peuvent différer légèrement de celles produites par la CCMSA avant la CCSS. Ces prévisions financières n'intègrent ni les mesures prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (non votée à la date de rédaction de ce document), ni les mesures d'économie de la branche maladie à partir de 2026.

Le régime des salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Les montants de charges et de recettes ne concernent que la métropole.

Depuis 1963, la loi de finances a mis à la charge de la branche maladie (Cnam) et de la branche retraite (Cnav) du régime général, les éventuels déficits respectifs des branches maladie et retraite du régime des salariés agricoles. Par ailleurs, une compensation spécifique entre la branche ATMP du régime général et la branche ATMP du régime des salariés agricoles est prévue aux articles L.134-7 à L.134-11 du code de la Sécurité sociale. Cette compensation permet d'équilibrer la charge des rentes en fonction des masses salariales de chacun de ces régimes. La branche ATMP est ainsi une branche autonome dans la mesure où elle ne bénéficie pas de transferts du régime général pour équilibrer son solde global. Son éventuel déficit reste donc à la charge du régime. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des salariés sont intégrées dans les comptes de la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf). Ainsi, le résultat net toutes branches confondues du régime des salariés agricoles correspond uniquement au solde de la branche ATMP.

Sigles :

- ATMP : Accident du travail et maladie professionnelle
- BMAF : Base Mensuelle de calcul des Allocations Familiales
- CCSS : Commission des comptes de Sécurité Sociale
- Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales
- Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie
- Cnav : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CSG : Contribution sociale généralisée
- DSEF : Direction des statistiques, des études et des fonds
- DSS : Direction de la sécurité sociale
- LFSS : Loi de financement de la Sécurité Sociale
- Lura : Liquidation unique des régimes alignés
- RG : Régime général